

Le 2 octobre 2012

**À TOUS LES MEMBRES DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS DANS
L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION**

**OBJET : Procédures d'évacuation en cas d'urgence
Consignes à se rappeler lors du déclenchement de l'alarme**

Au déclenchement de l'alerte (20 tonalités / minute), ou lors d'une évacuation commandée par le coordonnateur, les occupants doivent :

- cesser immédiatement tout travail, ne pas perdre de temps à récupérer vêtements ou objets personnels, demeurer calme;
- se joindre à son groupe ou au groupe le plus proche, se diriger vers la sortie prévue en cas d'urgence et attendre les instructions transmises par haut-parleurs;
- garder le silence afin d'entendre les directives éventuelles;
- suivre les directives des membres de l'unité de secours identifiés par une casquette rouge;
- attendre l'alarme générale pour évacuer ou un ordre d'évacuation.

Au son de l'alarme générale (3 tonalités un silence 3 tonalités...) ou lorsque l'ordre d'évacuation est donné par le coordonnateur au moyen des haut-parleurs, les occupants doivent :

- se diriger vers la sortie la plus près et évacuer en gardant sa droite; (ne jamais apporter de nourriture ou de breuvage);
- garder le silence afin d'entendre les directives éventuelles;
- suivre les directives des membres de l'unité de secours identifiés par une casquette rouge;
- suivre le surveillant de sortie dans l'escalier et sortir à l'extérieur en restant calme.

NOTE IMPORTANTE : MARCHEZ D'UN PAS ALERTE, MAIS NE COUREZ PAS

- ne pas chercher à utiliser les ascenseurs et ne pas retourner au stationnement;
- dégager immédiatement le hall d'entrée au RC, marcher à la porte de sortie et se diriger ensuite directement au point de rassemblement.

STATIONNEMENT DE LA BASILIQUE ST-PATRICK PLUS PRÉCISÉMENT AUTOUR DES TROIS DRAPEAUX ou à l'intérieur de la Basilique en cas de mauvais temps (gardez le silence et admirez)

- attendre l'autorisation du coordonnateur de l'immeuble avant de réintégrer l'édifice;
- il est important de se rappeler qu'il ne faut jamais emprunter un corridor ni un escalier d'évacuation sans avoir vérifié préalablement :
 - si la porte est chaude (par le dos de la main);
 - si le puits d'escalier ou le corridor dégage de la chaleur;
 - si les lieux sont enfumés;
 - si l'issue est sécuritaire (structure);
 - s'il n'y a pas d'odeur de gaz;
 - si l'issue est inondée.

Face à l'une des ces éventualités, se diriger vers un autre corridor ou puits d'escalier (étages de ré-entrée).

Les personnes à mobilité réduite

Au déclenchement de l'alerte (20 tonalités / minute) ou lors d'une évacuation commandée par le coordonnateur, les personnes à mobilité réduite doivent :

- attendre le(s) moniteur(s)/accompagnateur(s) à son poste de travail. S'il(s) est/sont absent(s), avisez un membre de l'unité de secours identifié par une casquette rouge;
- se diriger vers la sortie de secours Sud près du monte-charge accompagné du ou des moniteurs.

Au déclenchement de l'alarme générale (3 tonalités/ 1 silence / 3 tonalités) ou lorsque l'ordre d'évacuation est donné par le coordonnateur au moyen des haut-parleurs, les personnes à mobilité réduite doivent :

- se diriger avec l'aide du moniteur vers l'escalier de secours Sud, s'engager dans la sortie une fois que le flot des gens est passé et descendre à son rythme; dans le cas d'une impossibilité physique de descendre, attendre l'arrivée des pompiers sur le palier. À noter : un des deux moniteurs descendra aviser le coordonnateur qu'une personne à mobilité attend ou s'est engagée dans l'escalier;
- si vous êtes à l'étage sinistré, votre moniteur vous conduira deux étages plus bas que l'étage sinistré ou à la prochaine ré-entrée (aux + ou - 5 étages);
- le moniteur doit demeurer avec la personne à mobilité réduite et au besoin, la raccompagner à son poste de travail une fois l'alerte terminée.

Après 16h00 : au déclenchement de l'alarme générale (3 tonalités/ 1 silence / 3 tonalités) les locataires doivent :

- se diriger vers la sortie de secours la plus proche et évacuer;
- attendre l'avis des pompiers avant de réintégrer l'édifice;
- les personnes à mobilité réduite doivent signaler leur présence à l'aide du téléphone rouge près des portes d'escaliers.

À noter : il peut y avoir de l'attente compte tenu du nombre de téléphones (près de 60).

IMPORTANT

Les téléphones rouges (pompiers) près des escaliers de secours (Sud et Nord) communiquent directement avec la console de sécurité au RC et non avec les pompiers. Ils doivent être utilisés seulement en cas d'urgence et non pour demander une information.

Nous vous remercions de votre collaboration.
